## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023 Publié le ID: 007-210701579-20230404-DB\_005\_CA030423-DE

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 3 avril 2023 - 18 h 00

## DÉLIBÉRATION N° 23-005

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- APPROUVE le BUDGET PRIMITIF 2023, CHAPITRE PAR CHAPITRE
- ARRÊTE comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

**DEPENSES**: 137 222,63 euros

Exploitation:

**RECETTES**: 137 222,63 euros

**DEPENSES**: 147 514,62 euros

Investissement:

**RECETTES**: 147 514,62 euros

- TRANSMET : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Présent(s): MMES CHAUSSIGNANT - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO, 6004 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE Formant la majorité des membres en exercice

## Procuration:

Absent(s): M5 ROUX\_ MONTCHAUD

Secrétaire de Séance: Mire Marie Dephe LAUSSEL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes POUR:

Votes CONTRE:

Abstentions:

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Éric CUER.